



Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 21 avril 2024

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, nous vous prions de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre du Travail.

L'Agence pour le développement de l'emploi (ADEM) compte sept agences régionales. Ces agences régionales peuvent être créées ou supprimées par règlement grand-ducal qui en fixe le nombre et l'implantation géographique.

Plus particulièrement, en ce qui concerne l'agence régionale de Dudelange, il y a lieu de noter qu'elle existe depuis 13 ans et couvre le territoire des communes de Dudelange, Bettembourg, Frisange et Roeser. Toutefois, étant donné que les locaux actuels de l'agence régionale de l'ADEM à Dudelange sont devenus trop exigus, l'ADEM cherche de nouveaux espaces de bureaux. Par conséquent, la Ville de Dudelange a été sollicitée par cette dernière afin d'aider à trouver des locaux adéquats. Lors des entretiens qui ont suivi, la Ville de Dudelange a attiré l'attention sur de nouveaux espaces créés et disponibles à Dudelange qui furent également visités par l'ADEM et la Commission des Loyers de l'État. Néanmoins, il nous revient que des discussions sont actuellement en cours pour fermer respectivement transférer ladite agence régionale vers une autre commune.

Dès lors, nous souhaitons poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre du Travail :

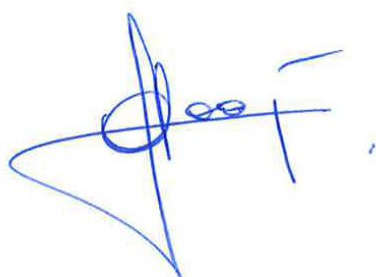
- Monsieur le Ministre peut-il confirmer ces rumeurs ? Dans l'affirmative, pourquoi les locaux disponibles à Dudelange ne sont-ils pas satisfaisants ? Quel est le dernier état des lieux ?
- Pour quelles raisons Monsieur le Ministre n'a-t-il pas cherché le dialogue avec les responsables politiques des communes concernées concernant l'annonce de la fermeture prévue de cette antenne régionale ?
- Quelles sont les raisons de quitter les espaces de bureaux actuels à l'adresse 56, rue du Parc ? Sachant que la Ligue Médico-Sociale est le propriétaire des locaux actuellement loués par l'ADEM à ladite adresse, le contrat de bail prend échéance à quelle date ?
- Quels sont les services offerts par l'agence de l'ADEM implantée à Dudelange ? N'est-il pas possible d'assurer à l'avenir une partie de ces services dans l'immeuble actuel ?
- Sachant que Dudelange est la quatrième ville la plus peuplée du Luxembourg et l'impact économique et social qu'aurait le transfert de l'agence régionale de Dudelange vers une autre commune, que compte faire Monsieur le Ministre pour tenir compte de ces aspects ?

- Monsieur le Ministre peut-il nous renseigner sur le nombre d'agents affectés à l'antenne régionale de Dudelange ?
- Monsieur le Ministre peut-il nous renseigner sur le nombre de dossiers traités par l'agence de l'ADEM à Dudelange respectivement du nombre de personnes prises en charge par l'agence en question ?
- Quels sont les éléments concrets qui plaident en faveur d'une fermeture de cette antenne régionale ?
- Dans l'esprit d'une régionalisation des services étatiques, comment justifier un tel départ de l'agence en question ? Vu la taille de la commune en question, ne serait-il en revanche pas approprié d'accorder un plus important rôle avec de services supplémentaires à l'agence régionale à Dudelange ?
- Monsieur le Ministre n'est-il pas d'avis que le maintien de l'agence régionale table sur la proximité d'un service régionalisé à l'égard des demandeurs d'emploi ?

Veuillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de notre profond respect.

A blue ink signature consisting of stylized, overlapping vertical strokes.

Dan Biancalana
Député

A blue ink signature featuring a large, circular loop followed by several horizontal and vertical strokes.

Claude Haagen
Député

A blue ink signature with a vertical line and several horizontal strokes.

Mars Di Bartolomeo
Député



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Travail

Réponse du Ministre du Travail à la question parlementaire N°641 de Monsieur le Député Dan BIANCALANA, de Monsieur le Député Claude HAAGEN et de Monsieur le Député Mars DI BARTOLOMEO

Question N°1 : Monsieur le Ministre peut-il confirmer ces rumeurs ? Dans l'affirmative, pourquoi les locaux disponibles à Dudelange ne sont-ils pas satisfaisants ? Quel est le dernier état des lieux ?

Les services de l'ADEM mènent actuellement une analyse concernant une fermeture éventuelle de l'agence de Dudelange. Les locaux actuellement utilisés par l'ADEM à Dudelange ne correspondent en effet plus aux besoins et aucune autre proposition satisfaisante de locaux à Dudelange n'a pu être trouvée.

La réception principale du bâtiment actuel n'est pas utilisable, obligeant les clients à se rendre au sous-sol pour accéder à l'agence pour prendre un ticket à la réception de l'ADEM. Or les bureaux de l'ADEM ne se trouvent pas seulement au sous-sol, mais également au 1^{er} étage. Cette configuration entrave non seulement l'accessibilité, mais elle nuit également à l'image de l'agence et à la qualité de l'accueil réservé aux demandeurs d'emploi.

L'ADEM a étudié avec soin les différentes propositions qui ont été avancées et le Ministre du Travail est reconnaissant envers la commune de Dudelange pour son engagement actif et les solutions proposées. Les locaux suggérés ne répondent cependant pas aux critères de l'ADEM et/ou ne sont pas disponibles dans un délai raisonnable et d'autres pistes doivent donc être analysées.

Question N°2 : Pour quelles raisons Monsieur le Ministre n'a-t-il pas cherché le dialogue avec les responsables politiques des communes concernées concernant l'annonce de la fermeture prévue de cette antenne régionale ?

La direction de l'ADEM a mené, à plusieurs reprises, des discussions avec les responsables politiques de la Ville de Dudelange. Néanmoins, aucune solution adéquate n'a pu être trouvée.

Question N°3 : Quelles sont les raisons de quitter les espaces de bureaux actuels à l'adresse 56, rue du Parc ? Sachant que la Ligue Médico-Sociale est le propriétaire des locaux actuellement loués par l'ADEM à ladite adresse, le contrat de bail prend échéance à quelle date ?

Comme évoqué plus haut, la décision de fermer l'agence de Dudelange ne sera pas prise à la légère, mais sera le résultat d'une évaluation minutieuse des services offerts et de leur adéquation avec les objectifs stratégiques, notamment dans le cadre de la stratégie « ADEM 2025 ». Cette stratégie vise à mettre l'accent sur une approche encore plus centrée sur le client en introduisant des solutions numériques innovantes. Pour les demandeurs d'emploi ne disposant pas d'outils numériques à leur domicile, les

agences de l'ADEM devront mettre à leur disposition une aide afin de pouvoir réaliser certaines démarches dans les agences. Les locaux actuels de l'agence de Dudelange ne sont pas adaptés pour accueillir ces évolutions. Sa taille réduite a entraîné certaines problématiques quant à la qualité de service offerte. En ce qui concerne le contrat de bail, celui-ci arrive à expiration le 31 décembre 2024, toutefois, il inclut une clause permettant une extension de 6 mois.

Question N°4 : Quels sont les services offerts par l'agence de l'ADEM implantée à Dudelange ? N'est-il pas possible d'assurer à l'avenir une partie de ces services dans l'immeuble actuel ?

L'agence de Dudelange propose un accompagnement pour les demandeurs d'emploi âgés de plus de 30 ans, habitant les communes de Dudelange, Bettembourg, Roeser et Frisange, ainsi qu'une partie des demandeurs d'emploi en situation de reclassement professionnel externe résidant en France et en Allemagne. Cet accompagnement est assuré activement par 8 conseillers (6,25 ÉTP).

Dès que le demandeur a besoin d'autres services (introduction d'une demande d'indemnité de chômage, visite médicale, atelier de recrutement ou de formation, rédaction de CV ou de lettre de motivation), il doit se rendre sur un des autres sites de l'ADEM.

Il est apparu que pour certains demandeurs habitant les communes que gère l'agence de Dudelange, il serait plus pratique d'accéder à d'autres agences plus proches géographiquement de leur domicile que celle de Dudelange.

L'agence de Dudelange se spécialise exclusivement dans l'accompagnement des demandeurs d'emploi de plus de 30 ans, et il n'est pas possible de segmenter ce service ni de diviser les équipes. Une telle division rendra le processus moins clair et plus complexe pour les demandeurs d'emploi. De plus, fractionner l'accompagnement à Dudelange ne serait pas en cohérence avec l'approche adoptée dans les autres agences de l'ADEM.

Question N°5 : Sachant que Dudelange est la quatrième ville la plus peuplée du Luxembourg et l'impact économique et social qu'aurait le transfert de l'agence régionale de Dudelange vers une autre commune, que compte faire Monsieur le Ministre pour tenir compte de ces aspects ?

Le Ministre du Travail tient à souligner qu'aucune décision définitive quant à la fermeture de l'agence à Dudelange n'a été prise à ce stade. L'ADEM est en train d'analyser le marché de l'immobilier de bureaux dans le sud du pays. Par ailleurs, il se peut que certains services actuellement offerts par l'agence de Dudelange seront repris par l'agence existante au Belval.

Question N°6 : Monsieur le Ministre peut-il nous renseigner sur le nombre d'agents affectés à l'antenne régionale de Dudelange ?

En termes d'effectifs, l'agence de Dudelange est la deuxième plus petite. 13 agents sont affectés à l'agence de Dudelange, dont :

- 1 chef d'agence (1 ÉTP) ;
- 6 conseillers référents (4,25 ÉTP) ;

- 2 conseillers spécialisés (assistant social, psychologue du travail – 2 ÉTP) ;
- 2 conseillers suivi intermédiaire (2 ÉTP) ;
- 1 réceptionniste (1 ÉTP).

Le nombre réduit d'agents affecte directement la qualité et les délais de traitement des dossiers. En cas d'absence imprévue d'un agent, la charge de travail incombant aux agents restants devient très importante - impactant ainsi la qualité de service offerte.

Question N°7 : Monsieur le Ministre peut-il nous renseigner sur le nombre de dossiers traités par l'agence de l'ADEM à Dudelange respectivement du nombre de personnes prises en charge par l'agence en question ?

En date du 26 avril 2024, 1.580 personnes sont suivies à l'agence de Dudelange :

Dudelange	746
Bettembourg	287
Roeser	157
Frisange	111
France	264
Allemagne	13

N.B. : Les demandeurs d'emploi de moins de 30 ans des communes de Dudelange, Bettembourg, Frisange et Roeser sont suivis à l'agence d'Esch-sur-Alzette.

En date du 30 avril 2023, 489 personnes sont suivies à l'agence d'Esch-sur-Alzette :

Dudelange	250
Bettembourg	95
Roeser	56
Frisange	32

Question N°8 : Quels sont les éléments concrets qui plaident en faveur d'une fermeture de cette antenne régionale ?

Cf. réponses aux questions N°1 et N°3.

Question N°9 : Dans l'esprit d'une régionalisation des services étatiques, comment justifier un tel départ de l'agence en question ? Vu la taille de la commune en question, ne serait-il en revanche pas approprié d'accorder un plus important rôle avec de services supplémentaires à l'agence régionale à Dudelange ?

Tout en respectant l'esprit d'une régionalisation des services étatiques, l'ADEM envisage d'occuper des surfaces de bureau supplémentaires dans le sud du pays. En conformité avec l'accord de coalition et la stratégie « ADEM 2025 », la réorganisation au niveau des agences de l'ADEM s'inscrit dans une optique de digitalisation et de simplification administrative.

Question N°10 : Monsieur le Ministre n'est-il pas d'avis que le maintien de l'agence régionale table sur la proximité d'un service régionalisé à l'égard des demandeurs d'emploi ?

Oui, le Ministre du Travail est d'avis que le maintien d'une agence régionale dans le sud du pays table sur la proximité d'un service régionalisé à l'égard des demandeurs d'emploi.

Luxembourg, le 13 mai 2024

(s.) Georges MISCHO
Ministre du Travail